L'écho Saint-Romain

Bulletin municipal n°25
Juillet 2020

Sommaire

Dites-nous *p. 3 et 4*

Compte-rendu des Conseils municipaux *p. 5 à 12*

Zoom sur les Travaux *p. 13 et 14*

Etat-civil *p. 15*

Le Dossier *p. 16*

Point sur l'Ecole *p. 17 et 18*

Les manifestations du semestre écoulé *p. 19*

La Communauté de Communes *p. 20*

Infos diverses *p. 21 à 23*

En bref *p. 26*

La Pensée du jour

Le sourire est le même dans toutes les langues.

PROVERBE MEXICAIN

le mot de la communication

Une nouvelle équipe municipale se met en place à présent.
Ce bulletin municipal qui semble donner satisfaction aux Saint-Romains va continuer sa petite vie, mais il n'est pas figé dans sa forme actuelle. Toutes les idées sont les bienvenues pour témoigner de la vie de notre village.

L'équipe en charge de la communication.

Editeur : *Ville de Saint Rome de Tarn*

Réalisation : *F. Mancino - A. Ladame*
F. Jeanjean - J. Arlès

Photos : *F. Mancino - Midi Libre*
Le Progrès - Ecole

Mise en page : *Mary Veyrac*

Impression : *Imprimerie Nouvelle de Saint-Affrique*

Réalisé avec le logiciel : *Publisher*

Dites-nous Mr le Maire...

Quelle période !!!!

Ce premier trimestre de 2020 restera pour nous tous bien ancré dans les mémoires.
Au cours de notre rencontre le 11 janvier, nous avons évoqué les moments forts qui allaient animer le village dès le début de l'année qui commençait.
Pour le recensement, effectué par les agents recenseurs en étroite collaboration avec le personnel administratif communal, même si nous n'aurons le décompte définitif que bien plus tard, nous pouvons d'ores et déjà penser que Saint-Rome ne connaîtra pas de variation notable quant à la population qui se stabilise autour de 880 habitants.

Lors des élections qui se sont déroulées comme prévu le 15 mars, la majorité des Saint-Romains ont fait confiance à l'équipe que je leur ai proposée. Cette équipe, renouvelée au tiers, prête à se mettre au service de la commune, n'a été mise en place que le 23 mai lors d'une réunion à huis clos. Je compte bien l'animer afin que la commune continue à se développer, reste attrayante et conserve sa réputation de village où il fait bon vivre.

Je profite de ce bulletin pour remercier chaleureusement l'ensemble de la population pour sa participation aux élections municipales.
Remerciements que je n'ai pas eu l'occasion d'organiser en raison de la crise sanitaire qui a sévit sur l'ensemble du territoire.
En effet, l'épidémie du coronavirus qui s'est invitée, a mis à rude épreuve notre communauté.
Après la décision du gouvernement de confiner l'ensemble de la population, nous avons à notre niveau, dû gérer la crise et prendre les décisions, même si nous avons surtout bien souvent, subi la situation.

Malgré cela, nous nous sommes préoccupés des personnes les plus vulnérables et nous avons mis en place les mesures sanitaires de base pour préserver la sécurité de chacune et de chacun. Si aujourd'hui, la crise semble être enrayée, nous devons toutefois rester vigilants et continuer à respecter quelques gestes barrières afin d'éviter une deuxième vague.

Pour demain nous allons certainement être confrontés à une crise sociale et économique exceptionnelle et nous devrons être très attentifs afin de soutenir l'équilibre si fragile de cette période et nous espérons tous qu'elle soit la plus courte possible.

Bon courage à tous et soyez prudents !

La nouvelle Municipalité officialisée avec l'élection du Maire et des Adjoints…

Le samedi 23 mai, c'est à huis clos que s'est tenue la première réunion du nouveau conseil municipal pour procéder à l'élection du maire, à la détermination du nombre d'adjoints et à leur élection ainsi qu'à la lecture de la charte de l'élu...

Les Délégations du Conseil Municipal...

Le nouveau Conseil Municipal a procédé à la répartition des délégations des quatre adjoints :

*Mr **Francis Mancino**, premier adjoint, assure les fonctions tourisme, communication, information, vie associative et liaison avec les forces vives de la commune (commerces, artisans, entreprises, professions libérales…)

*Mr **Alain Ladame**, deuxième adjoint, prend en charge le milieu scolaire, le service social, le sport et la jeunesse

*Mr **Frédéric Herbaut**, troisième adjoint, s'occupe du patrimoine, des secteurs animations et festivités

*Mr **Marc Gély**, quatrième adjoint, se consacre au budget, aux finances, à l'environnement, au cadre de vie, à l'urbanisme et au pouvoir de police

Comptes rendus des Conseils Municipaux

Conseil du 5 Février 2020

1 – Travaux

Travaux
La mise en place barrières de sécurité chemin du Claux et du Mazèga pour le compte de la commune est réalisée, un troisième site a été traité, commandé et payé par un particulier.

Les travaux de réseau pour l'alimentation de la future ZA sont terminés, reste à faire le câblage des réseaux secs.

Poteau télécom Fontcouverte
Suite à mail travaux effectués ??
Les travaux du cimetière sont prévus au printemps
Pour la sécurisation de l'accès face à la cascade des Baumes, côté route du Viala il sera demandé 3 Devis
Question de Mme GERBAUD concernant l'accès des poussettes au stade
En réponse la barrière bois sera modifiée.

2 – Délibération Aménagement Intérieur Salle des Fêtes

Aménagement (intérieur) de la salle des fêtes phase 2
Montant total des travaux 126 414.82 € HT
Plan de financement
DEPARTEMENT 25 000 €
LEADER : 25 000 €
DETR (40%): 50 565.93 €
AUTOFINANCEMENT : 25 848.89 €

3 – Délibération Rénovation du Gîte
Le coût prévisionnel s'élève à 97 810 €
Financement :
DETR (40%) = 39 124 €
Département = 25 000 €
Accessibilité (30%) de 41 360 € = 12 408 €
Autofinancement = 21 278 €

4 – Adressage

Mrs GELY et MANCINO présentent la mise à jour définitive des noms de rues afin de finaliser le dossier avec la Poste. Il reste des plaques et des numéros à apposer.
La commission informe que le conseil municipal n'est pas compétent pour statuer sur la dénomination des voies privées.
Mr MANCINO indique que l'envoi des adresses définitives sera mis sous plis en Mairie elles seront adressées à chaque propriétaire, à charge pour eux d'informer les éventuels locataires.
Ce travail nécessitera la présence de nombreux conseillers.
Cette opération est approuvée à l'unanimité
Mr le Maire tient à remercier au nom du conseil municipal Mrs GELY et MANCINO pour leur travail.

5 – Approbation des statuts du Syndicat mixte AGEDI
Le syndicat mixte AGEDI a été constitué en janvier 1998.
Les statuts ont été modifiés en juin 2011 entérinant la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information.
La Commune utilise les logiciels AGEDI pour le cadastre, le cimetière, la rédaction et la transmission des délibérations à la sous-préfecture.
Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat.
Le conseil doit approuver le changement de ces statuts.

6 – Questions diverses
1/ problème du marché du 2ème mardi du mois nous pensions satisfaire les St Romains et fournir des produits autres que ceux en vente dans le village certains problèmes avec les commerçants du village se sont présentés concernant le moulin de Vabres et la ferme d'Ambias. Il est demandé à la présidente de l'association d'intervenir et le Maire verra sur place au prochain marché.

2/ Opération façades
Suite à une réunion qui s'est tenue au PNRGC le 31 janvier 2020. Pour rappel :
la commune a adhéré au projet « Bourgs Centres » du Grand Site Occitanie 5 ou 6 communes ont été choisies dans le sud Aveyron améliorer le cadre de vie par la requalification des espaces publics

relancer une dynamique de l'habitat cela concerne le centre ancien, la place du Ravelin et l'avenue Denis Affre il a été convenu de mettre en place une opération façades
en 1998 la commune a déjà participé à une opération façades qui n'a pas très bien marché pour des raisons de périmètre et de financement pas assez incitatif, pour cela il faudra que la commune aide les propriétaires intéressés. nous allons avoir une rencontre avec le CAUE pour définir le périmètre prioritaire que nous aurons choisi et qui présente un intérêt patrimonial il faudra mettre en place une commission façades pour élaborer un programme adapté au village, notamment en raison des nombreuses résidences secondaires.
Financement
aide de la Région et du département cumulables 40% avec plafond 200 000 € HT/ opération
maître d'ouvrage = commune
voir la participation du département avec le programme spécial déjà présenté
voir l'aide de la DRAC que nous avons rencontré
voir l'aide du CAUE en fonction de soutien, d'expertise et de conseil.

3- point sur le recensement
il va se terminer le 15 février, le 5 février environ 80 % des documents étaient enregistrés.

4- auberge de St Rome
le Maire donne lecture d'un courrier amiable reçu en RAR de la part de l'avocat du gérant de l'auberge de St Rome. Ce courrier portait sur le calcul du montant de la redevance de l'occupation du domaine public. Une réponse a été faite en retour dans l'attente du règlement du titre.

Conseil du 28 avril 2020

Mr le Maire souhaite rajouter deux points à l'ordre du jour
1er Prendre une délibération afin de donner délégation au PRNGC pour monter le dossier du bureau de la Gendarmerie.
2ème Travaux école : aménagement classe et accessibilité.
Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord de rajouter ces deux points.

1 - travaux

Monsieur le Maire présente les divers chantiers de travaux.

***Travaux GENDARMERIE**
Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de service avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses.
Cette convention a pour objet, conformément à l'article L.5721-9 du CGCT de préciser les conditions et modalités de mise à disposition de certains services du Parc naturel régional des Grands Causses au profit de la **commune de St Rome de Tarn**, concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au projet de rénovation énergétique de la gendarmerie de Saint-Rome-de-Tarn.
Le montant à payer sera de 700 euros.

*Il informe que les travaux de la cascade sur la route du Viala vont commencer ainsi que les travaux prévus au cimetière.
*Les employés de Mairie ont nettoyé le presbytère qui va servir à stocker le matériel du comité des Fêtes pour libérer la Salle des Fêtes et également le matériel des Associations qui se trouve actuellement à l'école – Etage Association.

*Les travaux de la Salle des Fêtes vont démarrer entre le 15 et 20 Mai. Malgré le léger retard, les travaux seront terminés en temps voulu. Rattrapage en Août. Mr le Maire liste les entreprises retenues.

*Mr le Maire indique également qu'une réunion concernant le cœur historique sera programmée rapidement pour avancer sur ce dossier.

Mr le Maire donne la parole à Mr Marc GELY.

2- Approbation du CA 2019 Commune
M Marc GELY, adjoint rapporte le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. ARLES Jacques, Maire.
Mr Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif :budget de la Commune 2019, il donne en détail les chiffres.
Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice :

Fonctionnement

Dépenses 2019	835 866.15 €
Recettes 2019	1 053 973.36 €
Solde	+218 107.21€
Report année N-1	1 143 275.08 €
Solde cumulé	1 361 382.29 €

Investissement
Dépenses 2019 872 361.81 €
Recettes 2019 879 200.42 €
Solde 6 838.61 €

Report année N-1 1 015.60 €
Solde cumulé 7 854.21 €

Restes à réaliser :
Dépenses 865 980.08 €
Recettes 322 396.97 €

Mr le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.
Après avoir entendu M. GELY Marc et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE à l'unanimité 12 voix POUR le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019.
Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

3-Approbation du CA 2019 Eau
Mr Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif : budget de l'eau 2019, il énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement
Dépenses 2019 125 545.75 €
Recettes 2019 165 134.64 €
Solde +39 588.89 €
Report année N-1 68 488.71 €
Solde cumulé à affecter 108 077.60 €

Investissement
Dépenses 2019 331 311.69 €
Recettes 2019 275 910.15 €
Solde - 55 401.54 €
Report année N-1 94 306.87 €
Solde cumulé 38 905.33 €

Restes à réaliser :
Dépenses 100 702.43 €

Mr le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.
Après avoir entendu M. GELY Marc et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
APPROUVE à l'unanimité 12 voix POUR le compte administratif de l'Eau et Assainissement pour l'exercice 2019.
Approuve le compte de gestion établi par la Trésorière qui est identique au CA.

4-Affectation des Résultats Budget Commune
Résultat cumulé au 31/12/2019 = 1 361 382.31 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 535 728.90 €
Affectation à l'exédent reporté = 825 653.41 €

5-Affectation des Résultats Budget Eau
Résultat cumulé au 31/12/2019 = 108 077.30 €
Déficit résiduel à reporter à la couverture de besoin de financement de la section d'investissement compte 1068 = 61 797.10 €
Affectation à l'exédent reporté = 46 280.50 €

Monsieur le Maire propose l'affectation de résultats des budgets.

Subvention Associations.

Mr Marc GELY donne en détail le montant proposé par Association.
Certaines Associations se sont vu diminuer ou supprimer le montant compte tenu des évènements.
Mr MANCINO indique qu'il a demandé à Mr LADAME de s'occuper des Associations.
Mr LADAME fait part au Conseil que la subvention du Comité a été diminuée compte tenu qu'il n'y a pas eu la fête de Pâques.
Mr GELY indique que le montant du compte subvention a été conservé et que courant de l'année il pourra y avoir des modifications aux vues des demandes qui seront étudiées en temps voulu.

6-Vote Budget 2020 Commune
Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 de la Commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
Dépenses et recettes d'investissement :

Mr GELY met l'accent sur les investissements, notamment sur la rénovation de la salle des fêtes prévue pour 600 Ke, la rénovation du gîte pour 120 Ke, la rénovation du cœur historique pour 200 Ke dans un premier temps et la création d'un parcours santé de 100 ke. Tous ces travaux seront financés par des subventions, de l'autofinancement et l'emprunt.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

7-Vote Budget 2020 Commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif EAU 2020, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :
Dépenses et recettes d'investissement :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

-**APPROUVE** le budget primitif EAU 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Le budget de fonctionnement est quasiment équivalent à celui de 2019. En ce qui concerne les investissements, il n'est pas prévu de dépense importante comme ce fut le cas en 2019.

8-Vote des Taux (TH-TFB-TFNB)

Monsieur Marc GELY demande au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de l'année dernière de la commune pour l'année 2020 aux qui sont les suivants : **Taxe d'habitation = 6,77 % - Taxe foncière (bâti) = 6,45 % - Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **13 voix POUR** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- **Taxe foncière (bâti) = 6,45 % - Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %**

9-Emplois Saisonniers

Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer des emplois saisonniers pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité et aux congés des agents, à savoir : entretien propreté de la ville, entretien des chemins (coupe d'herbe), des espaces, débroussaillage, et de 2 maîtres-nageurs pour la surveillance de la base nautique (pour la période du 1er Juin au 06 Septembre 2020).

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

La création de quatre emplois d'agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1er Juin au 06 Septembre 2020 et de deux emplois d'éducateur territorial des APS Principal de 1ère Classe allant du 01 Juillet au 06 Septembre 2020 inclus.

10- Point sur l'Ecole

Mr Alain LADAME informe le Conseil de l'affectation d'un poste supplémentaire pour la rentrée 2020/2021.

Monsieur le Maire expose le Projet d'Aménagement de l'école de Saint Rome de Tarn établi par Mr CARTAYRADE Christophe, Architecte à Montjaux, en s'appuyant sur les relevés qu'il avait réalisés en 2013. Ce projet consiste à réaménager une classe supplémentaire ainsi que la cantine dans l'ancien appartement de logement de fonction des instituteurs.

Egalement l'accessibilité qui serait faite pour l'instant au premier étage par une passerelle qui donnerait sur la Rue de Vère.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions auprès du Département, de l'Etat et de la Région.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir demander rapidement ces aides et de monter les dossiers.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un accord à ce projet et autorise le Maire à demander les aides afin que les travaux puissent se faire et être prêts au plus tôt pour la rentrée 2020-2021.

Mr Alain LADAME indique que nous attendons les informations pour l'après confinement.

11- Point sur le Secteur « le PIALA »

Mr le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Sud Aveyron Habitat – Mr Sébastien BLANC les plans du projet.

Ce projet de 4 maisons sur le terrain sera à la location ou à la vente. Les modalités ne sont toujours pas arrêtées.

Il se pourrait que la Commune vende le terrain à Sud Aveyron Habitat. Le projet avance.

12- Questions diverses

***Déchetterie.**

Suite à la question posée, Mr le Maire indique que la collecte des sacs jaunes a repris. Les artisans peuvent prendre rendez-vous auprès de la Communauté de Communes. Par contre, l'ouverture pour les particuliers est retardée. Il se pourrait que la première semaine de déconfinement ce soit ouvert tous les matins de 8h30 à 12h et à partir du 18 mai aux jours et horaires habituels soit : le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

***Epave chemin de Nayac**

Mr le Maire fait savoir que l'épave est sur la Commune de Saint Rome de Cernon, propriétaire du Caussanel. C'est très compliqué au niveau administratif de faire évacuer cette épave. En cours.

Conseil du 23 mai 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME
Président de séance, Mr MANCINO Francis assisté du plus jeune Conseiller municipal Emilie VALETTE.

1-Election du Maire
Jacques ARLÈS se présente

Résultat du vote : 14 voix POUR - 1 BLANC

2-Détermination du nombre d'Adjoints

Mr Jacques ARLÈS propose au Conseil la nomination de 4 adjoints.

Résultat du vote 15 voix POUR

3-Election des Adjoints

Election du 1er Adjoint :
Mr MANCINO Francis est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

Election du 2eme Adjoint :
Mr LADAME Alain est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

Election du 3eme Adjoint :
Mr HERBAUT Frédéric est élu au premier tour par **13 voix POUR - 2 BLANCS**

Election du 4eme Adjoint :
Mr GÉLY Marc est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

4-Lecture de la Charte de l'élu local
Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local.

5-Délégations du Conseil Municipal au Maire
Mr le Maire donne connaissance des 29 délégations que le conseil peut donner au Maire
Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve et donne délégation au Maire.

6-Délibération fixant le montant des indemnités
Le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1er Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2ème Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3ème Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4ème Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique.
Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la Commune.
Les nouveaux taux seront appliqués à compter du 01 Juin 2020.
Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités.

7-Questions diverses
Pas de question.

Conseil du 11 juin 2020

1 - travaux

Monsieur le Maire présente les divers chantiers de travaux.

***Travaux GENDARMERIE**
Mission confiée au Parc pour l'étude de la rénovation du bâtiment, bureaux (isolation,

menuiseries, chaudière) Il fait remarquer que la chaudière sera à fuel.

***Travaux ECOLE**
Prévoir le changement de la chaudière ou autre moyen de chauffage (énergie renouvelable, kilowatts…) qui pourrait être étendu à l'ancienne perception. Par contre, là ce serait chaudière bois.

***Travaux SALLE DES FETES**
- Les travaux sont en cours ; désamiantage prévu le 22/06/2020.

*** Travaux LEVEJAC**
- La rampe est faite, reste à poser une barrière.

*** Travaux CIMETIERRE**
- Les allées sont terminées. Les joints et crépis seront réalisés en juillet.

*** Travaux PRESBYTERE**
- Travaux à prévoir (réparation fuite du toit et changements de tuiles) ; devis proposé par M. CERVERA pour un montant de 2580 euros. Avis favorable pour réparer en attendant un projet plus précis.

Monsieur MANCINO Francis prend la parole pour évoquer la situation de M. Frédéric DECROIX Horloger sans local depuis la vente du fonds de commerce de l'Auberge. Idée de lui proposer le garage du PRESBYTERE avec une mise à disposition précaire révocable (se renseigner auprès d'un notaire).

*** Travaux OPERATION BOURG CENTRE**
Réunion en date du 2 juillet 2020 :
-visite du village avec le responsable de l'établissement public foncier en vue de cibler les actions à mener,
-Comité de pilotage avec les partenaires, Département, Région, CAUE, Bâtiments de France, agence de l'eau, SIEDA.

*** Travaux GÎTE**
- Réfection de la toiture, sanitaires, accessibilité. Visite de la DDE pour évaluer les risques inondables (pas de risque). L'Architecte va déposer le dossier et lancer la consultation des entreprises.

***Travaux La Calade**
- Problème d'égouts qui débordaient (buses mobiles) : Intervention de l'entreprise GALZIN de St Victor. Le chantier qui a duré plusieurs jours est terminé.

***Accès à la Cascade**
En attente de la fin des travaux, pour la pose de la rambarde.

2- Désignation liste commission communale impôts directs

D'office M. le Maire ARLES Jacques avec 24 personnes soit 12 titulaires / 12 suppléants mais pas forcément des conseillers municipaux : MANCINO Francis, HERBAUT Frédéric, LECORNU Paul, VEYRAC Joël, GALZIN Yves, GELY Marc, BONAMI Nicolas, LADAME Alain, NICOULEAU J-Louis, SABATHIER Bernard, VERNHET Joël, DELTOUR J-Marie, TRINQUIER Catherine, BONAMI Michèle, GALZIN Mireille, VEYRAC Christine, DOULS Daniel, BLANC Gilbert, BECU Huguette, CAUMES Chantal, DUFRESNE Guillaume, DOUREL J-Louis, COUDERC Jacques et GAYRAUD François sont intéressés pour faire partie de la Commission.

3-Délibération commission appel d'offres
M. Le Maire, Jacques ARLES – 3 conseillers titulaires : Frédéric HERBAUT - Antoine GUTIERREZ et Didier FRAYSSE – 3 conseillers suppléants : Alain LADAME – Francis MANCINO et Marc GÉLY

4-Représentants des commissions et organismes

AVEYRON INGENIERIE Instruction Urbanisme : Le Maire et 1 Délégué
Jacques ARLES, Marc GELY (Délégué)
SIEDA : 1 Délégué titulaire Jacques ARLES
Didier FRAYSSE – suppléant
SIVOM : 2 Titulaires 2 Suppléants
Jacques ARLES et Francis MANCINO (Titulaires), Frédéric HERBAUT et Antoine GUTIERREZ (Suppléants)
SME SEGALA LEVEZOU : 2 Titulaires et 2 Suppléants
Jacques ARLES et Arnaud DELTOUR et suppléants Emmanuel ROUQUETTE et Didier FRAYSSE
SYNDICAT MIXTE DU PARC : 1 Titulaire 1 Suppléant
Francis MANCINO titulaire et Antoine GUTIERREZ suppléant

C.N.A.S : 1 Délégué élu 1 Délégué agent
Marc GELY délégué élu et Georgette VERNHET déléguée agent
MAISON DE RETRAITE : Le Maire 2 Titulaires 2 Suppléants
Jacques ARLES - Maire Corinne GERBAUD et Didier FRAYSSE titulaires et Alain LADAME et Frédérique JEANJEAN suppléants.
CORRESPONDANT DEFENSE : 1 Elu délégué
Nicolas BONAMI
A.GE.DI : 1 Délégué
Emilie VALETTE
SMICA : 1 Délégué
Emilie VALETTE
RESIDENCE SENIOR : Le Maire 3 Conseillers
Jacques ARLES – Maire ; Frédéric HERBAUT - Didier FRAYSSE et Frédérique JEANJEAN Conseillers Municipaux.
COMMISSION DE CONTRÔLE ELECTIONS : 1 Conseiller
Didier FRAYSSE
LE POINT SENIORS : 1 Délégué
Frédérique JEANJEAN
LES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :
Jacques ARLES - Francis MANCINO - Alain LADAME et Frédéric HERBAUT
ECOLE/SPORT/SOCIAL/ASSOCIATIONS :
Alain LADAME- Emmanuel ROUQUETTE - Nicolas BONAMI - Corinne GERBAUD - Nathalie DURAND-PAUTE - Emilie VALETTE
ENVIRONNEMENT/PATRIMOINE :
Frédéric HERBAUT - Marc GELY - Francis MANCINO - Didier FRAYSSE - Nicolas BONAMI – GERBAUD Corinne
COMMUNICATION/PUB/BULLETIN :
Francis MANCINO - Frédérique JEANJEAN - Emilie VALETTE - Emmanuel ROUQUETTE - Nathalie DURAND-PAUTE

5-Délibération participation CA « Résidence du Piala »

M. Le Maire demande à Alain LADAME, Vice Président de l'Association, de présenter l'Association avant l'approbation par le Conseil Municipal des représentants élus : Frédéric HERBAUT - Didier FRAYSSE - Frédérique JEANJEAN. Cette nouvelle Association a pour but de gérer l'aménagement du site de la maison GARCIA.
Le Président Mr JEAN François – Vice-Président LADAME Alain – Secrétaire Nathalie DURAND-PAUTE et Trésorier Mr Daniel FRAYSSINHES.
Mr le Maire signale que pour l'instant certains points restent à régler. Plusieurs projets ont été proposés mais ne donnent pas satisfactions.

6-Convention portage repas La Poste
M. Alain LADAME fait un rappel pour les nouveaux conseillers : contrat avec La Poste et la Société HELIOR qui a souhaité cesser le portage du fait du confinement. Le nombre de bénéficiaires mais surtout de l'éloignement de l'entreprise, un contrat provisoire a été conclu avec la Centrale de St Affrique.
Les prix seront idem. Une nouvelle convention avec la Poste doit être actée.

7-Délibération opération Pôle Nature
L'intitulé « Parcours de Santé » devient « Pôle Nature », le site se situera entre le Gîte et la RATP. Il faudra certainement faire appel à un paysagiste. Le Conseil Municipal approuve le nouvel intitulé de l'opération. Un plan de financement avait été évoqué, il faut tout de même l'affiner.

8-Point sur l'Ecole
Alain LADAME prend la parole pour expliquer les actions mises en œuvre depuis le déconfinement,
à savoir :
-la mise en place par les enseignantes et le personnel communal afin d'organiser la classe par niveaux en tenant compte de la distanciation et ce , un jour par semaine (priorité aux enfants de soignants ou si les deux parents travaillent).
-les enfants amènent leur repas ; il n'y a pas de cantine. A ce sujet il a été demandé au prestataire de prévoir des repas froids au moins pour la semaine de la rentrée de septembre.
Il informe le Conseil de l'affectation d'un poste supplémentaire pour la rentrée 2020/2021 et évoque le projet de réaménagement de l'école qui prévoit de :
construire des sanitaires pour PMR,
d'élargir une porte dans le couloir et la réalisation d'une rampe d'accès,
déplacement de la cantine dans l'ancien logement de fonction qui servait aux Associations.
L'APE pourra conserver une salle de réunion et de rangement au fond de la cantine.
réfléchir sur le couloir des deux salles de classe pour l'accessibilité.
l'accès se ferait par le petit jardin rue de Vère par une plate-forme électrique mobile.
les travaux devraient débuter aux vacances de la Toussaint.

9-Prix concessions cimetière
Mr Marc GELY prend la parole.
Deux délibérations avaient été faites en 2005 et 2013 concernant les tarifs des concessions.

Nouvelle délibération ce jour avec :
Concession à perpétuité 5m2 1500 euros
Concession à perpétuité 2,5 m2 750 euros
Columbarium 50 ans 500 euros
Depuis le 1er Janvier 2020, il n'y a plus de frais d'enregistrement.

10-Questions diverses
Mr Francis MANCINO évoque la « Tarn Water Race » qui est une compétition de stand-up paddle, épreuve internationale de haut niveau qui se déroulera du 11 au 13/06/2021 : départ de la Malène en Lozère arrivée à St Rome de Tarn. Plusieurs épreuves dont une 80 km et une de 18 km. Cet évènement pourrait rassembler quelques 300 participants. L'Association recherche des sponsors, il faudrait mettre à disposition deux podiums un chapiteau et l'accès à l'eau, l'électricité et les sanitaires, prévoir un repas pour l'arrivée.

Mr MANCINO indique que si le conseil le souhaite, ils peuvent intervenir à un prochain conseil. Mr Marc GELY souhaite que l'on se réunisse a sujet de l'augmentation des tarifs concernant l'assainissement. Il rappelle que, en 2019, la commune a perdu la subvention de 5700 euros. Les coûts de fonctionnement ont augmenté à cause du COVID19.
A l'heure actuelle l'abonnement est à 1.25€ (il faut être à 1.50 € pour percevoir des subventions).
Il faut que le conseil délibère avant fin août 2020, d'une part pour harmoniser le règlement des branchements, d'autre part pour réfléchir à une éventuelle augmentation.
Réunion proposée et optée : mercredi 18/06/2020 09h30.
Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 27 Juillet à 20h 30.
La réunion de préparation aura lieu le Lundi 20 Juillet à 20 H 30.
Mr Jacques ARLES précise qu'il faudrait réaménager les bureaux à la mairie, construire une cloison et ouvrir 1 porte, le tout à moindre coût, de manière à pouvoir mettre à disposition des adjoints un bureau supplémentaire. Il évoque la rencontre avec Mr BOUAT pour l'achat d'un terrain à côté du gîte pour un montant de 35.000 euros. Mr le Maire fait savoir que la consultation du dossier pour la méthanisation aura lieu courant Juillet.
Corinne GERBAUD demande s'il y aura le feu d'artifice. Elle soulève à nouveau l'utilisation de l'application panneau Pocket. Pourquoi n'avoir sur cette application que les alertes ou info de la Mairie. Pourquoi ne pas s'en servir pour y faire paraître les manifestations.
Une réunion est fixée mercredi 17 Juin au matin après la réunion sur les tarifs de l'assainissement.

Mr Francis MANCINO évoque le planning des animations estivales susceptibles d'être mises en place (en fonction de l'autorisation de la Préfecture) :

MOIS DE JUILLET

10/07 Marché Nocturne
13/07 Repas des cafés ; Feu d'artifice et DJ
18/07 le Comité des Fêtes, organise une fête avec peña, repas, pétanque et DJ en partenariat avec l'Auberge et le Café du Languedoc
18/07 Déjeuner aux Tripoux à l'Auberge
22/07 Cinéma en plein air

MOIS D'AOÛT

06/08 Conférence à la Salle Culturelle
07/08 Marché Nocturne
Du 09 au 11/08 Exposition TRICOTS salle du 3ème AGE (Maryse BOUDES)
10/08 Bal et repas place du Ravelin
13/08 Cinéma en plein air
15/08 Brocante organisée par le foot
A noter le repas des Fermes à la Vayssière aura lieu le 19/09/2020.

Mr Frédéric HERBAUT émet l'idée de signer une convention avec le Parc pour le prêt de vélos à assistance électrique (2 vélos +1 VTT) essai sur 4 semaines du 14/08 au 14/09. Il faudrait une personne pour s'en occuper.

Mr Didier FRAYSSE demande qu'on rappelle aux habitants qu'il faut faire une demande de permis de construire pour bon nombre de petits travaux, façades, construction… A rajouter dans le Bulletin Municipal.

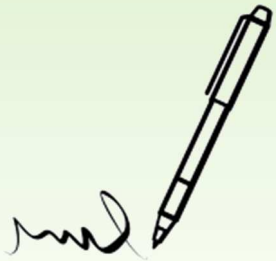

Zoom sur les travaux

ACCES A LA TRAVERSE DU CHATEAU

L'accès à cette petite rue du village n'était possible que par des escaliers d'un côté ou de l'autre. Ce n'était pas toujours aisé pour les personnes âgées qui empruntaient cette rue. Les marches du côté de la Poste ont été remplacées par un plan incliné facilitant le passage.

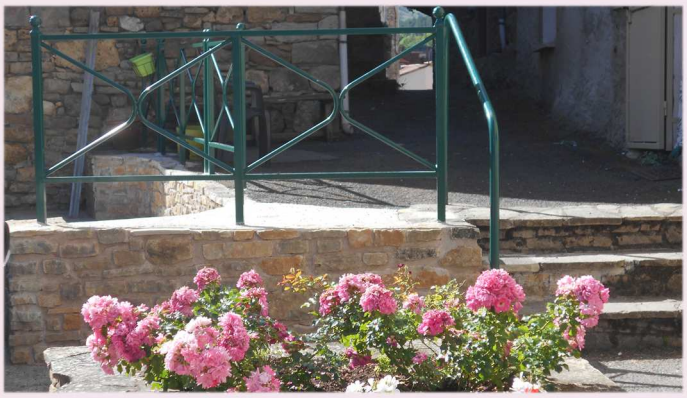

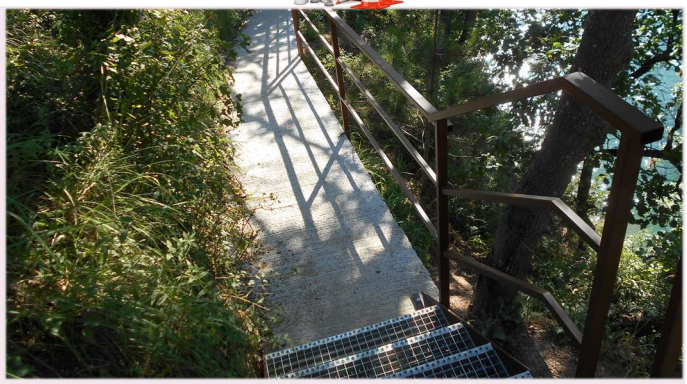

POINT DE VUE FACE A LA CASCADE

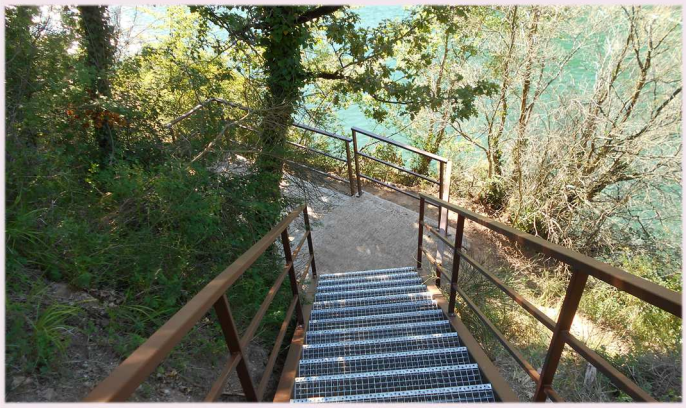

Afin d'éviter des accidents, il a été procédé à la mise en sécurité de l'accès au point de vue en face de la cascade des Baumes. Le chemin bétonné et la rampe installée, permettront la sécurisation de ce chemin très raide qui s'était dégradé avec le temps.

TRAVAUX AU CIMETIERE

Dans le respect de l'arrêté municipal pour l'opération « 0 Phyto », dans le cadre de l'entretien des espaces publics du village, la commune a fait exécuter des travaux dans le cimetière.
Après consultation, les travaux ont été confiés à l'entreprise Galzin de St Victor et Melvieu qui a entrepris la réfection des murets et des espaces entre les tombes. La solution de laisser en herbe les allées principales a été choisie pour l'aspect esthétique et pour une facilité d'entretien.

NETTOYAGE DU RUISSEAU

Comme chaque année au mois de juin, avant que les touristes n'arrivent, les employés municipaux sont descendus dans le lit cimenté du Lévèjac pour la toilette annuelle.

Par le tuf que le ruisseau amène et dépose le long de son chemin se construisent de petits barrages où s'arrêtent toutes sortes de branches, feuilles ou autres, pour former des dépôts disgracieux et odorants. La fin du nettoyage annonce le début de l'été.

LA CALADE

Une vieille canalisation d'eaux usées enterrée n'a pas supporté les changements de température dans la descente qui conduit aux jardins depuis la place de la poudrière. Difficile de détecter le lieu précis de la fuite, il a fallu défoncer la calade sur une vingtaine de mètres pour trouver l'endroit à réparer. La Sarl Galzin de St Victor et Melvieu est intervenue pour la réparation et en a profité pour remodeler l'ancienne calade.

SALLE DES FETES

Le début des travaux prévus pour la 2ème quinzaine du mois d'avril a du être reportée du fait de l'épidémie du Coronavirus.

De ce fait, ce n'est que le mardi 2 juin que les entreprises ont pu intervenir pour installer le chantier….Signalisation, clôture, démolition du plafond , enlèvement des doublages, démontage de la scène réalisés par l'entreprise de gros œuvre, dans le même temps, mise en sécurité de la partie électrique et des réseaux d'eau potable, …

Ces étapes de travaux préparatoires nécessaires au bon déroulement du reste des travaux ont été réalisés dans les premiers jours

Les désamianteurs, complétement cagoulés et protégés, ont posé nombre de testeurs tout autour du chantier avant de démonter la vieille toiture de fibrociment de façon à laisser la place aux couvreurs pour la mise en place du bac acier et panneaux photovoltaïques

A ce jour, malgré le décalage de la date de démarrage du chantier, du fait de la bonne préparation du chantier, de la météo clémente et l'efficacité des entreprises retenues, nous pouvons garder espoir que le planning final pourra être respecté.

Etat-Civil

NAISSANCES :

Bienvenue à …
-Jayne MERLHOU née à Rodez le 27 mars 2020
-Noélia FAGES née à Millau le 6 avril 2020
-Martin TISSIE-GRANIER né à Millau le 22 mai 2020

DÉCÈS :

Nous regrettons le départ de …
-Jeanne BONNARME veuve ROUSSEAU le 10 janvier 2020
-Gislaine POURRAT le 9 février 2020
-Jacques BONAMI le 16 février 2020
-Jean DUDOUÉ le 21 février 2020
-Michel LAURENT le 4 mars 2020
-Jean UNAL le 7 mars 2020
-Vivianne HARIDMENDY le 23 mars 2020
-Henriette BOURLES veuve ROUSSEL le 10 avril 2020
-Liliane VINALS veuve CAVAILLES le 28 avril 2020

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Bienvenue à …
-Mr TISSIE et Mme GRANIER
-Mr Thomas LEROY
-Mme Laure MANIBAL
-Mr Mme REMY et leurs enfants
-Mr CLUZEL et Mme ORGERON

Le Dossier :

On aime les commenter, les critiquer, les comparer pendant les repas de famille ou à la terrasse des cafés. L'herbe est toujours meilleure dans le champ du voisin !

Ces disparités ont plusieurs facteurs d'explication : des populations très variables, des bases locatives différentes et bien sûr, les décisions des municipalités qui appliquent le taux de leurs choix à leurs bases locatives.

Pour les maires des communes rurales, les impôts locaux constituent une des rares ressources financières face à la baisse des dotations de l'Etat.

***La taxe foncière**

D'après les données du Ministère de l'Action et des Comptes Publics pour l'année 2018. Les chiffres présentés sont des moyennes indicatives à partir des foyers fiscaux recensés. C'est un indice de comparaison entre les communes prises en compte.

-St Rome de Tarn	6,45 %
-Sauclières	6,50 %
-Montjaux	7,24 %
-Castelnau	9,45 %
-Verrières	11,50 %
-Ste Eulalie de Cernon	13,50 %
-Salles-Curan	13,90 %
-Vézins	14,18 %
-La Cavalerie	15,51 %
-St Rome de Cernon	16,50 %
-St Beauzély	16,77 %
-Roquefort	21,98 %
-St Georges de Luzençon	22,65 %
-Creissels	23,54 %
-Comprégnac	23,75 %
-Millau	32,40 %

***La taxe d'habitation**

30% des foyers fiscaux français ont été exonérés fin 2018 de la taxe d'habitation. La disparité des taux applicables dans chaque commune dépend de plusieurs facteurs : une population variable chaque année, des bases locatives diverses et les décisions des municipalités.

La disparition prochaine de la taxe d'habitation ne devrait pas arranger les finances des communes.

Un dispositif de compensation a déjà été annoncé par le gouvernement, comprenant entre autres, le transfert de ce que touchaient les départements sur la taxe foncière vers l'échelon communal.

Point sur l'Ecole...

Une année scolaire particulière

Après l'annonce du gouvernement le 16 mars, nous avons fermé l'école. Nous nous sommes adapté pour essayer d'assurer au maximum la continuité pédagogique. Du travail a été envoyé tous les jours. Nous sommes restées en contact avec les familles par mail et par téléphone. Les parents et les enfants ont fait également leur maximum pour faire le travail donné.

Une garderie a été assurée pendant le confinement pour les enfants des parents prioritaires. Au départ, les enfants ont bien vécu le confinement mais au bout de quelques semaines les copains et l'école commençaient à leur manquer. Pour certains, ce n'était pas facile de travailler à la maison.

L'école a ouvert ses portes le 22 mai aux enfants volontaires. Cette ouverture a impliqué la mise en place d'un protocole sanitaire inédit. Avec l'aide de la mairie et du personnel communal, nous avons réussi à le mettre en œuvre.

Le 2 juin, d'autres enfants ont souhaité revenir à l'école, la distanciation ne permettait pas d'accueillir tout le monde tous les jours. Nous avons changé l'organisation pour accueillir tous les enfants. La mairie a assuré une garderie en parallèle pour les enfants dont les parents travaillaient.

Les deux semaines avant les grandes vacances, le protocole s'est assoupli et nous avons pu accueillir tous les enfants de la PS au CM2.

Ces derniers jours ont été très importants pour les enfants et pour l'équipe pédagogique. Les enfants et les enseignantes étaient heureux de pouvoir être à nouveau tous ensemble.
Nous remercions les parents pour leur compréhension et pour leur investissement dans le travail de leur(s) enfant(s).
Nous remercions également M. Arlès, M. Ladame, tous les membres du conseil municipal et le personnel municipal pour leur aide.

Pour terminer, nous remercions Mme Guillemain, Mme Dufresne et Mme Bedu pour leur soutien et leur travail.

La collaboration entre les parents, la mairie et l'équipe pédagogique a permis aux enfants de continuer à apprendre dans un contexte difficile mais bienveillant.

Les enseignantes.

Petit aperçu du protocole mis en place :

*Maintien de la distanciation d'un mètre : mise en place de barrières de sécurité avec un sens de circulation externe et accueil des enfants devant la porte d'entrée de l'école.

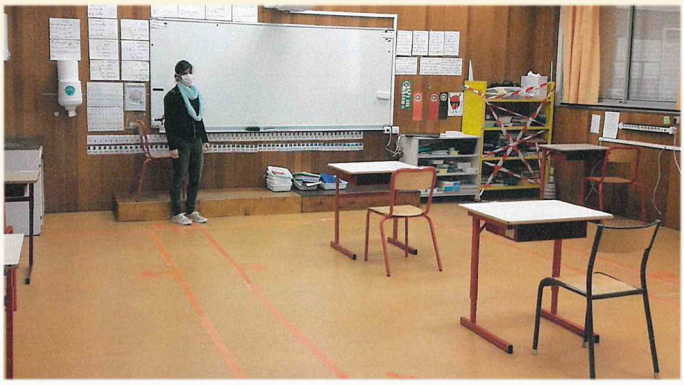

***Hygiène des mains** à l'arrivée et à la sortie des enfants ainsi que les enseignantes et le personnel communal. (*loup)*

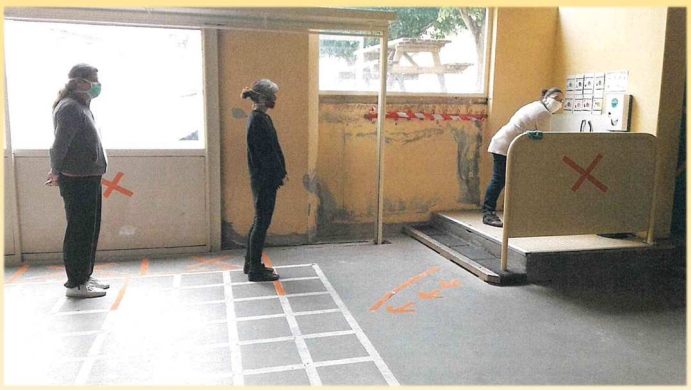

***Respect des distances et port du masque** obligatoire pour les enseignantes et le personnel communal

***L'utilisation de mouchoirs à usage unique**
Les parents ont fournis des mouchoirs papiers pour leur(s) enfant(s).

***L'utilisation de matériel personnel**
Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école était limité au strict nécessaire (manuel, cahiers, trousses). Aucun échange d'objet comme les stylos, les verres, les gourdes, les couverts...

***Saluer ses camarades**
Les parents devaient s'assurer que les enfants évitent les contacts sur le chemin de l'école : pas de bise ou de poignée de main, on peut se dire « Salut ! » en parlant c'est sympa aussi !

***Tousser ou éternuer dans le pli du coude**
Je tousse et j'éternue en me couvrant la bouche avec le pli du coude, sinon les microbes que j'expulse restent sur ma main et je dépose des microbes partout !

Les manifestations du semestre écoulé

CHAMPIONNATS DÉPARTEMANTAUX DE CROSS-COUNTRY

L' ACSA et la commune ont accueilli les championnats départementaux de cross-country de l'Aveyron et de Lozère le 12 janvier, sur des parcours tracés autour du stade de Bourran et de la base nautique, en bordure du Tarn. L'organisation technique validée par Michel DUBAR a nécessité la mise en place de parcours sélectifs selon les catégories d'âge des concurrents. Les bénévoles du club ont tout fait pour rendre les compétitions agréables.

Plus de 400 concurrents sont venus se mesurer sur les différents parcours au nombre de 8 qui couvraient de 1085 m à 8825 m et s'adressaient aux catégories poussins jusqu'aux AS masculins. Toutes ces courses se sont déroulées au mieux malgré le froid de la journée. Le circuit très technique chez les As avantageait les traileurs plutôt que les pistards.

CIRCUIT RÉGIONAL CROSS-COUNTRY

Lundi 2 mars, la ligue d'Occitanie d'Athlétisme a publié le classement final du circuit régional de cross country de la saison 2019-2020 pour les catégories cades, juniors, séniors et espoirs, garçons et filles.
On note avec une grande satisfaction que le jeune Valentin Pouget qui avait été titré champion départemental de cross long, vient de se classer 4ème au classement final de la saison cross country.

LE TRAILOU

Le dimanche 2 février, 368 coureurs étaient inscrits pour participer aux 4 épreuves organisées par l'association sportive . Pour sa 20ème édition, le Traïlou a enregistré un chiffre record. A cette date hivernale, la majorité des concurrents consultent le bulletin météo avant de faire le déplacement. A l'heure du départ 131 coureurs se sont lancés sur les 11 km, 85 pour la boucle des 24 km, 62 pour l'épreuve en relais et 90 randonneurs.
Après 1 mn de silence demandée par le maire J.Arles, le départ a été donné. La course était disputée dans un brouillard hivernal que le soleil perçait sur le plateau dans la matinée.
L'équipe des organisateurs remaniée était très fière du succès de la journée.

Communauté de Communes

Installation du nouveau Conseil Communautaire et élection du Président

PRÉSIDENT : Jérôme MOURIES
Maire de Verrières

-1er VICE-PRÉSIDENT : Gérard DESCOTTE en charge de l'élaboration et du suivi des Budgets

-2ème VICE-PRÉSIDENT : Jacques ARLES en charge de l'Aménagement
*voirie
*collecte des O.M.
*gestion du personnel

-3ème VICE-PRÉSIDENT : Mathieu HENRY en charge du Développement Economique
*zone d'activité
*politique du commerce local
*nouvelles technologies

-4ème VICE -PRÉSIDENT : Daniel AURIOL en charge de l'Environnement
*gestion du cycle de l'eau (GEMAPI et PAPI)
*transition énergétique
*énergies renouvelables

-5ème VICE-PRÉSIDENT : Francis MANCINO en charge du Tourisme
*stratégie de développement touristique, O.T.
*promotion du territoire
*actions culturelles

-6ème VICE-PRÉSIDENT : Chantal CALMES en charge de l'Urbanisme
*zone d'aménagement urbanisme
*PLUI, PLH (plan local de l'habitat en milieu rural)
*coordination des politiques de l'habitat

-7ème VICE-PRÉSIDENT : Jean-Luc CRASSOUS en charge des services à la personne
*associations
*écoles, transport à la demande
*actions solidaires

Infos diverses

VIVRE AVEC LES HERBES FOLLES DANS LES RUES

La mairie de St Rome constate que l'application de la nouvelle réglementation « phyto zéro » demandée aux communes est difficile à appliquer. Elle se heurte au mécontentement des habitants qui observent ce qui leur apparaît comme une négligence dans le traitement des espaces verts et la propreté des rues. Il peut s'avérer difficile de distinguer ce qui relève d'une gestion écologique ou d'une négligence de la part de la mairie. Ces plantes non désirées ne sont pas signe de mauvais entretien.
Les agents communaux sont des acteurs de l'écocitoyenneté, leur part de travail a augmenté, elle est devenue plus difficile....
Peut être est-ce le bon moment pour chacun de participer à arracher une herbe devant chez soi ou d'accepter certaines herbes folles. L'écocitoyenneté est désormais l'affaire de tous.

NOUVEAUX COMMERCANTS

*SALON DE COIFFURE

Laura Manibal est la nouvelle coiffeuse du village.

Après 10 années de pratique en tant que salariée, elle succède à Laure Chacon au salon « l'âme des ciseaux » dans l'avenue du pont du Tarn. Elle poursuit la coiffure : mixte et enfants, ainsi qu'auprès des résidents de la maison de retraite.

Horaires d'ouverture du mardi au vendredi
de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.
Tel 05 65 62 53 43.

*AUBERGE DE SAINT ROME

L'auberge de St Rome rouvre ses portes avec de nouveaux propriétaires qui viennent de St Dizier en Champagne. Anne Laure et Thomas REMY vont désormais vous proposer leurs services dans ce commerce hôtel-restaurant.

Anne Laure exerçait dans un grand groupe hôtelier national, Thomas lui a exploité un café tabac. Ils ont eu le coup de cœur pour la région. L'auberge était fermée depuis quelques mois pour une ouverture saisonnière.

Les nouveaux exploitants proposent une ouverture toute l'année qui satisfera les divers ouvriers des chantiers de la commune ou d'ailleurs. Après une importante série de travaux pendant le confinement, le couple attendait avec impatience la permission d'ouvrir leur commerce.

Côté restauration, les menus seront servis en mettant les produits du terroir à l'honneur. Ils veulent privilégier les circuits courts pour faire connaître les productions locales. Le couple, très souriant et accueillant, apprécie l'ambiance du village et propose le vivre ensemble et le contact direct.

Tel 05 65 62 53 07.

Un Anniversaire particulier pour Paulette THOMAS

Vendredi 1 er mai, voilà exactement 102 ans que naissait à St-Rome-de-Tarn Paule, appelée Paulette, Galzin dans la famille d'Hermie André et Joseph Galzin. Un foyer, établi au quartier des Augustins, qui comptera 3 garçons et 2 filles. Marié à Gervais Thomas en mars 1937, Paulette sera gantière comme nombre de saint-romaines et maman de quatre enfants, deux garçons et deux filles. Le couple établi quartier de la Poudrière partagera 66 années communes. Après le décès de Gervais, Paule choisira de rejoindre la résidence Denis Affre à deux pas de son Saint-Rome. Aujourd'hui, sa descendance compte 7 petits-enfants et 8 arrière petits-enfants, un total de pratiquement 30 personnes qui, confinement oblige, n'a pu se déplacer. Mais, voilà quelques jours que depuis leurs chambres, les résidents commencent à se familiariser à la visioconférence, et aux visites virtuelles.

Ainsi rendez-vous avait été fixé par le dévoué personnel à toute la famille de Paulette, et technique aidante, au travers des écrans, chacun et chacune a pu participer à l'anniversaire. A cette occasion, gâteau forêt noire, son préféré, lui était servi tandis que lui était remis un bouquet de fleurs de roses et de muguet. Paulette n'a laissé à personne le soin de souffler les bougies, pousser la chansonnette, visiblement ravie de la célébration particulière de son anniversaire.

Devenant la doyenne de la patrie de Mgr Affre, Paulette et les siens garderont un exceptionnel souvenir de la journée particulièrement réussie avec le concours de l'efficient personnel de la résidence, dont tous les pensionnaires ont partagé le savoureux goûter.

Un été sans colonie de vacances ?

Conséquence collatérale de la pandémie et des mesures sanitaires gouvernementales l'été 2020 au village risque fort de ne pas compter sur la présence de ses habituels petits colons. En effet, les tardives autorisations et ses applications ne vont pas permettre leur organisation. Rappelons que le 17 juin 1965 le premier camp des écoles ménagères du groupe Lens-Liévin investissait le terrain de foot de l'Avenir-St-Romain situé alors route de St Affrique. Sur l'ancien cliché, au premier plan les toiles et dans la montagne de Carmes, les tâches blanches de l'exploitation de la baryte. Terrain devenu de nos jours la zone artisanale. Cette école privée, géré par le groupe H.N.P.C., Houillères Nord-Pas-de-Calais, était rattaché aux Charbonnages de France. Un établissement qui employait à l'époque 150 000 personnes, essentiellement des mineurs. Pour les Ch'tis, c'est en autobus qu'ils effectueront le trajet Lens St-Rome pour un séjour de trois semaines avec l'initiation au camping, un mode de vacances en plein développement. Un essai couronné de succès puisque l'année suivante ils installeront leurs tentes au Pré de Barre pour de nombreuses années. Avec eux les titis du comité d'entreprise de la RATP Régie Autonome des Transports Parisiens s'établiront à la rivière de Pouget. Dans les deux cas, nombreux seront les exemples de jeunes ados ou de moniteurs qui découvrant St-Rome en ces circonstances décideront d'y revenir pour s'y installer y exercer leur métier ou bien y vivre une heureuse retraite. Avec le temps, la fermeture des Houillères amèneront de nouveaux colons. En moyenne, leurs sessions de juillet et d'août comptent une centaine de personnes. Mais cette année, pas de séjour prévu et pour la saison estivale, une note de jeunesse et d'animation manqueront à la cité de Mgr Affre.

IL Y A 100 ANS ET PLUS...

JEAN FERDINAND CROS
Né le 10 mai 1821 à Auriac et marié le 26 juin 1856 à Perrine LOHARD née le 21 janvier 1832

1- Jean Ferdinand CROS est incorporé le 31 juillet 1842 au 8ème bataillon des chasseurs à pied,
-le 14 juin 1842 il part en Algérie où il prend ses quartiers le 20 juin 1842,
-il rejoint son bataillon le 15 novembre 1842,
-le 11 septembre 1845 il est muté au 3ème régiment de génie,
-libéré le 10 septembre 1849, le sapeur Jean Ferdinand CROS rentre en France.
2- volontaire pour un remplacement Jean Ferdinand CROS est incorporé le 21 juillet 1849,
-le 24 juillet 1849 il est réaffecté au 8ème bataillon des chasseurs à pied,
-le 16 mai 1850 il est promu 1ère classe,
-il redevient sapeur le 19 septembre 1851.

3- à sa demande le 28 juin 1854 il quitte le régiment de génie pour rejoindre le bataillon des chasseurs à pied de la prestigieuse Garde Impériale, cantonné au Palais du Louvre,
il rejoint le bataillon des chasseurs à pied de la Garde Impériale qui accompagne le corps expéditionnaire français pour participer à la campagne de Crimée,
Jean Ferdinand CROS est rapatrié le 6 décembre 1855, titulaire de la Médaille commémorative de la Guerre de Crimée instituée par la Reine Victoria,
à son arrivée, il retrouve le Palais du Louvre avant de prendre ses quartiers au fort du Mont Valérien,
il est nommé ordonnance du chef de bataillon De Cissey.
Pendant cette période le 26 juin 1856, il épouse Perrine LOHARD qui est la femme de chambre de l'épouse du chef de bataillon.

4- avant de se marier il s'est engagé de nouveau pour une période de 3 ans à compter du 31 décembre 1855.

5- ayant terminé sa période de 3 ans, il s'engage à nouveau le 31 décembre 1858 pour une période de 7 ans,
en même temps son épouse Perrine CROS, s'engage également pour rester avec son mari pour exercer la fonction de cantinière du bataillon des chasseurs à pied de la Garde Impériale.

6- à partir du 31 décembre 1858, ils prorogent leurs engagements pour une nouvelle période de 7 ans,

7- le 1er mai 1859, le commandant Clinchant part en Italie avec son bataillon de la Garde Impériale,
les époux CROS sont bien sûr du voyage,
Après avoir remporté la bataille de Magenta, le 4 juin 1859, le bataillon remporte également la bataille de Solférino,
Lors de cette bataille la cantinière Perrine CROS fait preuve d'un comportement héroïque. Au milieu de son bataillon, exposée au danger, elle soigne 2 blessés.
Elle est blessée à son tour et doit être amputée d'un doigt.
Le lendemain, 25 juin, le chef de bataillon lui remet la Médaille Militaire et la Médaille commémorative de la Campagne d'Italie.
À la fin de la guerre, le bataillon retrouve ses quartiers à Paris le 2 août 1859.
8- à partir du 31 décembre 1865, Jean Ferdinand CROS s'engage à nouveau pour une nouvelle période de 3 ans.

Il est libérable à l'issue de ce dernier engagement le 31 décembre 1868, avant de quitter l'armée il a été décoré de la Médaille Militaire le 18 août 1866, soit 7 ans après son épouse.
Après leur vie très mouvementée et périlleuse, les époux CROS reviennent prendre la retraite à Millau.

Jean Ferdinand CROS est décédé le 4 juillet 1897 à l'âge de 76 ans, le décès de son épouse est survenu le 18 mars 1923 à l'âge de 91 ans. Ils reposent tous les deux au cimetière de Millau.

Bernard MAURY, membre de la société d'études millavoises

Les jeux de l'été

Mots cachés

E	I	S	O	X	X	V	N	S	N	U	U	Q	K	R	X	L	O	M	J
E	T	T	E	N	U	L	A	O	G	X	Y	G	M	S	Q	Q	R	B	F
Q	U	S	H	W	E	N	L	P	A	U	R	A	F	Z	Y	B	F	D	L
J	E	W	W	E	D	L	X	U	M	R	O	B	N	L	G	W	K	B	I
W	X	G	D	A	A	C	W	C	P	B	F	D	E	G	U	Q	L	V	I
L	Y	A	L	B	C	U	Z	A	N	W	J	M	U	D	D	P	A	X	M
V	O	E	S	E	S	I	L	A	V	G	R	V	A	C	A	N	C	E	S
R	S	M	X	T	T	E	G	A	L	P	I	P	F	G	Z	T	F	T	D
R	O	N	B	O	C	R	M	E	S	O	L	A	I	R	E	U	V	H	L
H	V	C	H	A	P	E	A	U	Q	Y	M	N	T	S	E	F	Q	U	A
A	R	M	L	I	E	L	O	S	K	O	B	E	E	H	C	D	K	F	N
P	N	A	G	B	A	I	G	N	A	D	E	D	L	R	B	I	T	R	T
Z	A	C	W	D	P	T	V	D	W	C	A	W	L	U	W	S	N	E	F
G	Q	R	W	F	K	D	Q	V	M	N	L	O	I	E	M	E	O	E	B
R	C	D	A	L	U	E	P	I	O	J	R	B	U	L	C	L	O	T	T
Q	G	C	T	S	G	V	I	M	Z	R	E	L	J	A	F	B	H	W	K
G	U	O	L	G	O	X	I	F	M	A	V	M	Z	H	B	A	N	J	S
T	T	N	F	J	R	L	V	F	G	Z	Y	F	K	C	Z	S	K	M	L
Y	Y	G	N	F	G	L	L	R	A	U	A	V	P	A	L	M	I	E	R
W	G	L	W	J	O	A	B	Z	Y	I	Y	M	I	H	A	E	G	X	T

été	vélo	baignade
vacances	congé	août
plage	sable	crème solaire
soleil	juillet	limonade
sandales	valise	lunette
parasol	chapeau	chaleur
palmier	piscine	ballon

Les 7 différences

Sudoku

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

Enigme

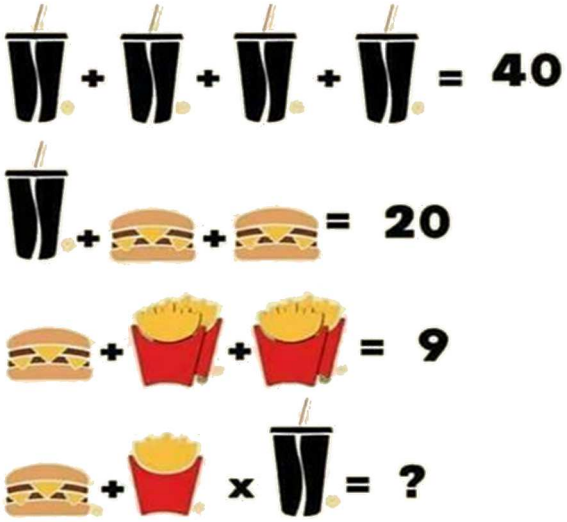

Expressions Occitanes (2ème partie)

Ici Affre naquit, l'abbé de Paris
Qui mourut content sur une barricade
En demandant la paix, la chose la plus sacrée
Pitié pour le peuple, pour l'enfant qui sourit.

Ici vint un jour un nouveau vigneron,
Notre aimable GALY, le chantre de Bessou.
Avec ce troubadour, maître en farandole,
Saint Rome chavirait dans une ronde folle.

Une troupe d'artiste, nommée « le Païssel »
Par GALY emmenée à travers le Rouergue
Faisait s'esclaffer l'homme le plus revêche
Semant de l'entrain dans la moindre bergerie.

Saint Rome, gloire à toi, au vaillant vigneron,
Au Tarn qui se promène et qui frissonne sous le vent !
Celui qui t'a vu si beau bien souvent rêve
A ta sérénité qui jamais ne changera.

Aicí Affre nasquèt, l'Abesque de Paris
Que moriguèt content sus una barricada
En demandant la patz, causa la mai sacrada
Pel pòple pietadós, per l'enfant que sonrís.

Aicí venguèt un jorn un novèl vinhairon,
Nostre brave Galy, lo cantre de Bessou.
Amb aquel trobador, mèstre en farandòla,
Sant Roma cabussèt dins una ronda fola .

Una tropa d'artistas, nommada « lo Paissèl »,
Per Galy bailejada a travèrs lo Roèrgue
Faguèt escafalar l'òme lo pus reguèrgue,
Semenèt d'abeluc pel mendre pastorèl.

Sant Roma, glòria à tu, al vinhairon valent,
Al Tarn que se passeja e frisòta jol vent !
Lo que t'a vist tant bèl plan sovent somiarà
A ta serenitat que jamai cambiarà.

Paul VOET

Pluviométrie depuis 2008

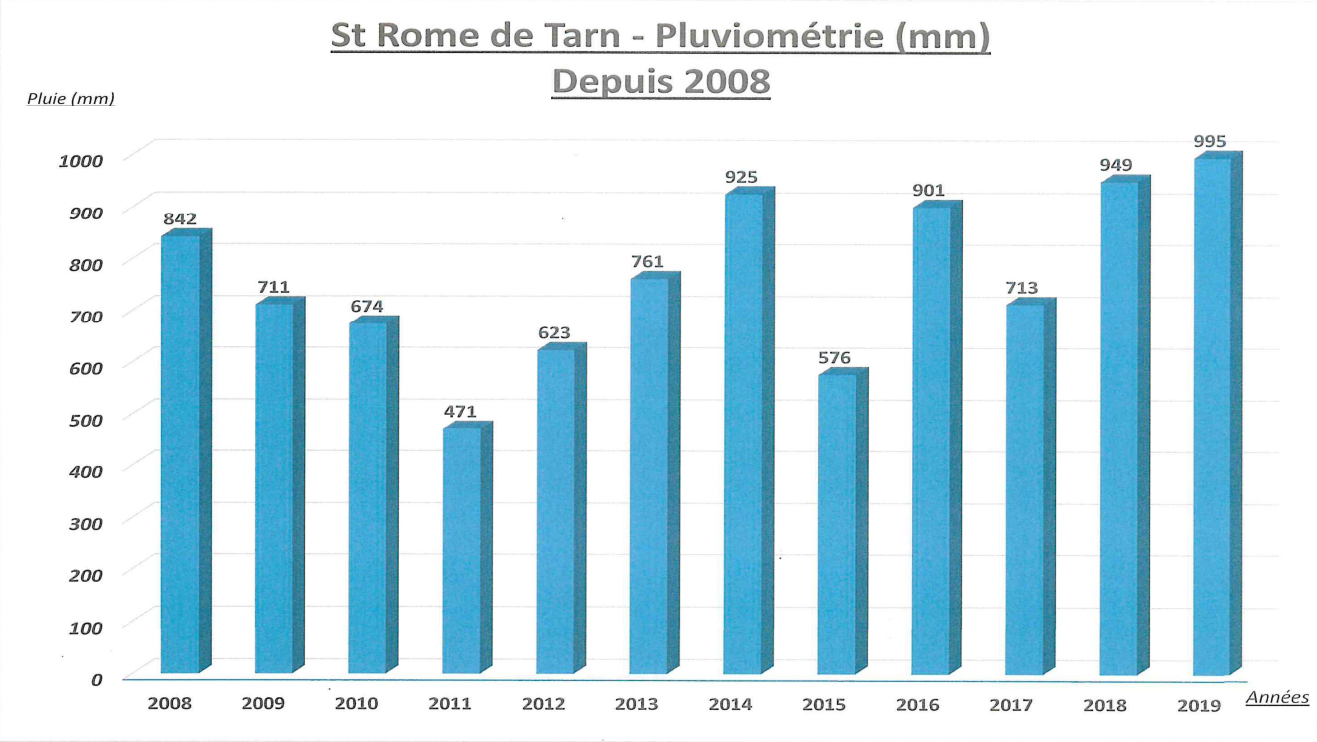

En Bref...

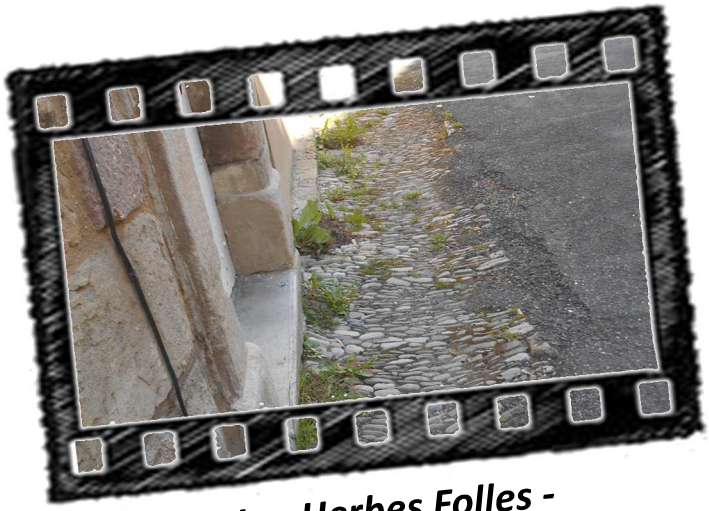

- Les Herbes Folles -

- La reprise des boulistes -

- Les jouets de Ti'moun -

- Mr Carnaval -

- Soirée choucroute -

Infos utiles

Mairie de Saint Rome de Tarn

✉ Rue du Château - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05 65 58 44 00 🖮 05 65 58 44 01

🖱 commune.saintromedetarn@wanadoo.fr

💻 www.ville-saintromedetarn.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

Permanences de Monsieur le Maire :

Le matin de 10h à 12h, sauf le Lundi *(si possible sur rendez-vous)*

Jours et horaires des Permanences :

⇨**C.P.A.M. :** tous les 4ème mardi de chaque mois de 14h à 16h (hors vacances scolaires)

⇨**Assistantes Sociales :** sur rendez-vous auprès du Service Social 05.65.75.83.00

⇨**OC'TEHA** (subvention Habitat) : tous les 2ème mardi du mois de 10h à 11h

Toutes ces permanences se tiennent au Rez-de-Chaussée de la Mairie - Salle des Permanences

Maison des Assistantes Maternelles :

M.A.M. Les P'tites Lucioles - Avenue St Ferréols - Tél. 05.65.71.57.17 ou 07.72.34.44.31

https://www.facebook.com/MAM-Les-Ptites-Lucioles-1864396957136421/

Site Web : mam-les-p-tites-lucioles.webnode.fr/

Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn :

✉ Avenue St Ferréols - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05.65.59.12.64 🖱 cc.museetraspesdutarrn@orange.fr

***Devinette :**

Avec ou sans masque je suis un jeune ambitieux,
Mais la mer me rendra vieux.
QUI SUIS JE ???

(La réponse se trouve à l'intérieur de ce bulletin)

BONNES
vacances!